1/ FORMULAIRE DE DIAGNOSTIC MEDICAL POUR LES ATHLÈTES AYANT UN HANDICAP VISUEL

Ce formulaire doit être complété par un ophtalmologue, les documents médicaux demandés doivent être joints, le formulaire et les pièces jointes doivent avoir moins de 12 mois par rapport à la date d'évaluation de l'athlète.

INFORMATION DE L'ATHLETE

2/ EVALUATION DE L'ACUITE VISUELLE ET DU CHAMP VISUEL

- Acuité visuelle
Œil droit
Avec correction:
Sans correction:
Œil gauche
Avec correction :
Sans correction :
Type de correction
Méthode de mesure
- Sensibilité de contraste (CS) Rapport des valeurs de CS pour
chaque œil
Type de diagramme
Œil droit :
Œil gauche:
Ŭ

FICHIERS A JOINDRE

1/ Test du champ visuel

Pour tous les athlètes ayant une vision restreinte ou un scotome, un test de champ visuel doit être joint au présent formulaire. Le champ visuel de l'athlète doit être testé par champ entier(120°) ET 30°,24° ou 10° selon la pathologie.

Un des périmètres suivants sera utilisé pour l'estimation : Périmétrie de Goldmann, analyseur de champ de Humphrey ou Octopus Interzeag.

2/ Documentation médicale additionnelle

Spécifier l'affection de l'œil qui concerne l'athlète.

- Maladie antérieure : Pas de documentation additionnelle requise.
- Affection maculaire: Macular OCT (tomographie en cohérence optique de la macula), Multifocal et/ou pattern ERG (électrorétinogramme), VEP (potentiel visuel évoqué), Pattern apparence VEP.
- Maladie de la rétine périphérique : ERG champ entier, Pattern ERG
- Affection du nerf optique : OCT, Pattern ERG, PatternVEP ,Pattern apparence VEP.
- Affection corticale/neurologique : Pattern VEP, Pattern ERG, Pattern apparence VEP

Les signes oculaires doivent correspondre au diagnostic et degré de la vision perdue. Si l'affection de l'œil est évidente et visible et explique la perte de vision, aucune documentation additionnelle n'est requise. Par ailleurs la documentation médicale additionnelle est indiquée dans la table au-dessus et doit être jointe à ce formulaire. Si la documentation médicale est incomplète, les classifieurs ne pourront attribuer une classe de sport.

Notes sur les évaluations électro physiologiques (VEPs et ERGs)

S'il existe une divergence ou une possible contradiction entre le degré de vision perdue et l'évidence visible de l'affection oculaire, l'utilisation de l'électro- physiologie visuelle est souvent utile pour prouver le degré d'handicap.

Les données soumises devront inclure le rapport du laboratoire ayant réalisé les tests, copies des données originales, les normes utilisées par ce laboratoire et une déclaration spécifique de l'équipement utilisé et sa situation de calibration. Les tests devront être réalisés au minimum selon les standards élaborés ci- dessous par l'ISCEV (International Society for Electrophysiology of Vision).

<u>Un électrorétinogramme de champ complet (ERG)</u> teste la fonction de toute la rétine à la réponse à de brefs flashs de lumière, et peut séparer la fonction du système des cônes et des bâtonnets. Cependant il ne donne aucune indication sur la fonction maculaire.

- Un Pattern ERG teste la fonction de la rétine centrale, conduite par les cônes maculaires mais largement originaire des cellules ganglionnaires de la rétine.
- Un Multifocal ERG teste le secteur central (approximativement 50° de diamètre) et produit une représentation topographique de l'activité de la rétine centrale.

<u>Un potentiel visuel cortical évoqué (VEP)</u> enregistre le signal produit par la vision primaire du cortex en réponse à chaque pattern stimulus ou flash de lumière. Un VEP absent ou anormal est non par lui-même la preuve de problèmes spécifiques du nerf optique ou du cortex visuel sans que la fonction normale de la rétine centrale n'ait été prouvée.

Un Pattern apparence VEP est une version spécialisée du VEP employée pour établir le seuil visuel qui peut être utilisé pour prouver objectivement la capacité visuelle pour le niveau de vision primaire du cortex.

Je confirme que l'information ci-dessus est exacte.

Je certifie qu'il n'y a pas de contre- indication pour cet athlète pour la pratique du tir sportif y compris en compétition.

NOM	 	
Spécialité médicale : .	 	
Adresse :		
Ville :	 	
Téléphone :		
E-mail:	 	
DATE:	 	
SIGNATURE :		

CACHET